RENSEIGNEMENTS

Jean Paul MATHIEU

Tél port : 06 80 47 22 30

jeanpaul.mathieu@wanadoo.fr

Jean Paul PERNOT

Tél port : 06 20 45 32 83

J-paul.pernot@orange.fr

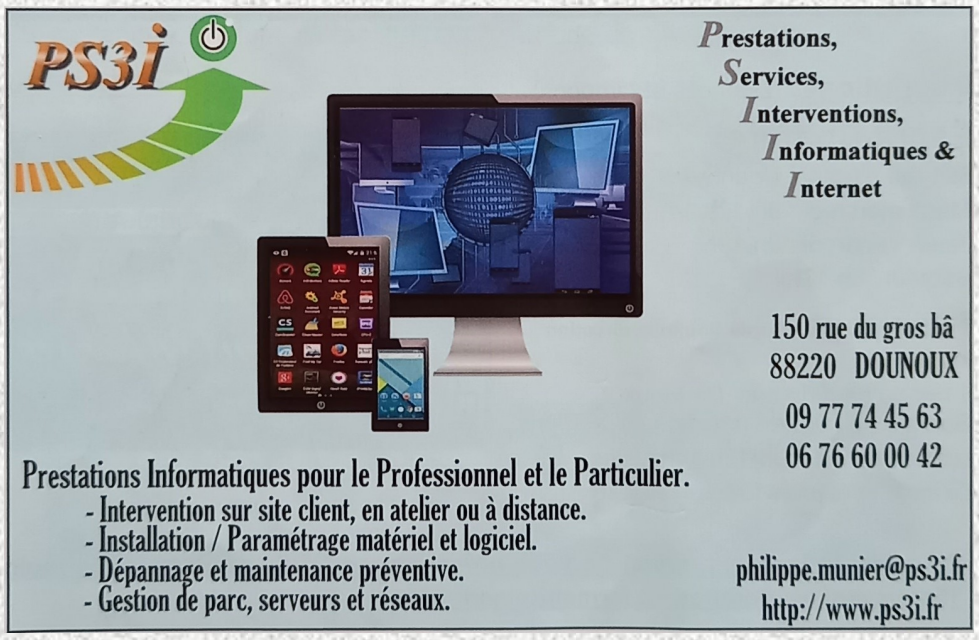

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Comité des Fêtes

DOUNOUX

Vosges (88)

PARCOURS PERMANENT

11 km

Internet : http://www.ffsp.fr

✉: contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france

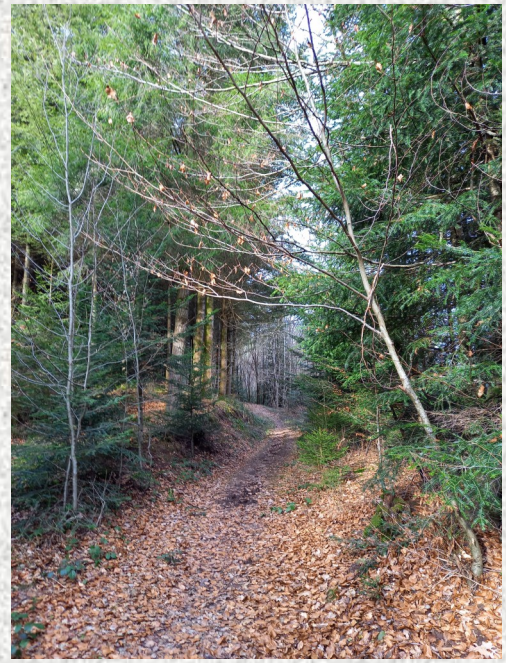

Membre de la FFSP n°F1026 **Visa FFSP Permanent N° : 88-340-M**

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national du 20 juin 2006	Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001

LE SENTIER DES HAUTS DE DOUNOUX

Informations générales

Ce parcours Permanent répond aux directives fixées par la Fédération Française des Sports populaires (FFSP), elle-même affiliée à l'IVV.

Départ et arrivée du circuit

Parking des Tilleuls (A coté de l'église) 152 rue d'Epinal 88220 DOUNOUX

Parcours

11 km sans difficultés particulières. Les 2 premiers ainsi que les 3 derniers kilomètres du circuit sont à découvert dans un cadre champêtre et rural. Les 6 autres sont en forêt. Ce circuit est ouvert à tous, toutefois les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Balisage

Le balisage est rouge et blanc . Il suffit de suivre les flèches. A chaque croisement, juste avant l'intersection, la direction à prendre vous est donnée, à droite(1) ou à gauche(2) ou tout droit (3).

Juste après le croisement, la direction est rappelée et plus loin, il vous est confirmé que vous êtes sur le bon chemin.

Ouverture

Toute l'année, sauf les dimanches de la période de chasse (Sept.- Février)

Assurance

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. A charge des participants pour le reste. L'inscription à la randonnée vaut déclaration de non contre-indication à la pratique de la marche. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident, vol ou perte.

Urgences: International 112

Avis importants

Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. Il est interdit de sortir des sentiers balisés.

Licence de participation:

Elle est délivrée au départ contre une cotisation de 3,00 € dans les 2 magasins "Esprit coiffure" et "Floravoge". Elle donne droit au tampon IVV si la grille située au verso est correctement remplie.

Des points d'autocontrôles sont matérialisés sur le circuit et signalés par des signes en forme de lettres ou chiffres changés régulièrement. Ces signes sont à noter sur la licence de participation dans les cases prévues à cet effet.

Cette licence est accompagnée d'un topo guide qui permettra au marcheur d'avoir des informations sur les zones traversées tout au long de la balade mais aussi des détails afin de se repérer en cas de balisage défaillant.

Inscriptions: (Licences et tampons)

Esprit Coiffure

691 rue d'Epinal DOUNOUX

Mardi mercredi: 9h -12h et 14h-19h

Jeudi Vendredi: 9h -19h

Samedi: 8h-17h

Floravoge (Sortie Dounoux direction Xertigny)

1 rue du haut du bas DOUNOUX

Sortie du village en direction de Xertigny.

Lundi- Samedi: 9h-12h 14h –19h

Dimanche et jours fériés: 9h-12h

Pour les 2 magasins. merci de vous présenter. en fin de randonnée. au moins 15mn avant les horaires de fermeture annoncés.